

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 07 JUILLET 2023

Délibérations votées

N°	Objet	Sens du vote
-	Approbation du Procès-verbal de la séance du 10/05/2023	Favorable - Unanimité
01-070723	VESTIAIRES DU STADE PIERRE DE COUBERTIN – FONDS DE CONCOURS DE L'ADC Le conseil municipal, - <i>APPROUVE l'avant-projet sommaire proposé présenté,</i> - <i>VALIDE le plan de financement suivant (cf. détail dans délibération),</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à déposer auprès de l'agglomération du Choletais pour bénéficier du Fonds de Concours de l'AdC au développement des communes rurales,</i> - <i>DIT que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget 2023,</i> - <i>ADOpte le planning présenté.</i>	Favorable - Unanimité
02-070723	CABINET MEDICAL – FINANCEMENT DU COUT DES TRAVAUX DE SECURISATION DE L'ACCUEIL Le conseil municipal, - <i>DEMANDE à Monsieur le maire d'ajouter au montant des charges dues par les médecins, locataires du cabinet médical, une somme de 492 € pour les exercices 2023, 2024 et 2025,</i> - <i>DIT que ces montants seront imputés budgétairement à l'article 70878 « Remboursement de frais par des tiers ».</i>	Favorable - Unanimité
03-070723	REALISATION D'UN IMMEUBLE POUR L'ACCUEIL DE LA PHARMACIE SOUS MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNALE - CONDITIONS DE TRANSFERT Le conseil municipal, - <i>DIT que les conditions du transfert de cette opération à M. Vincent BEAUVAIS, pharmacien, se réaliseront au prix coûtant incluant (cf. détail dans délibération),</i> - <i>INDIQUE qu'une convention précisant les conditions de la mise en œuvre de l'opération et de son transfert sera soumise à la signature des preneurs pour recueillir leur accord,</i> - <i>CHARGE Monsieur le Maire de poursuivre la réalisation du projet.</i>	Favorable - Unanimité

04-070723	VENTE DE TERRAINS EN ZONE 2AUH – USAGE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN Le conseil municipal, <i>DEMANDE à Monsieur le maire d'acquérir par voie de préemption les biens suivants (cf. détail dans délibération),</i> - <i>DIT que la vente se fera au prix figurant dans la DIA.</i>	Favorable - Unanimité
05-070723	REDEVANCE GRDF POUR L'ANNEE 2023 Le conseil municipal, - <i>FIXE pour l'année 2023 le montant de la RODP à : $((0,035 \text{ €} \times 26\,938\text{ml}) + 100 \text{ €}) \times 1,39 = 1\,449,53 \text{ €}$ (1 450 € arrondis),</i> - <i>DEMANDE à Monsieur le maire d'émettre le titre de recettes correspondant au compte 70323 « Redevance d'occupation du domaine public » pour un montant total de 1 450 € (1 449 € en 2022).</i>	Favorable - par 23 voix pour et 1 abstention
06-070723	RETROCESSION ESPACES COMMUNS DES JARDINS DE LA MOINE – ACTE EN LA FORME ADMINISTRATIVE Le conseil municipal, - <i>AUTORISE Monsieur le maire à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative relatif à la rétrocession à la commune des espaces communs du lotissement des Jardins de la Moine,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le premier adjoint Julien BOUHIER à signer l'acte à intervenir, qui sera rédigé en la forme administrative.</i>	Favorable - Unanimité
07-070723	AMENAGEMENT DE VOIRIES MARTIN LUTHER KING / GRANDE FONTAINE / PETITE MORINIERE – MAITRISE D'OEUVRE Le conseil municipal, - <i>RETIENT l'offre du groupement d'entreprises composé de AREA Urbanisme et CANOPEE Atelier Paysage susmentionnée, mieux-disante, au regard des critères d'attribution du marché.</i>	Favorable - Unanimité
08-070723	REMPLACEMENT D'UN CANDELABRE – INTERVENTION DU SIEML Le conseil municipal, - <i>DECIDE de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération de remplacement du support 207 (DEV332-23-162) :</i> - <i>Montant de la dépense : 1 147,12 € net de taxe,</i> - <i>Taux du fonds de concours : 75%,</i> - <i>Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 860,34 € net de taxe.</i> - <i>PRECISE que la participation sera imputée en section d'investissement au programme 274 du budget 2023.</i>	Favorable - Unanimité

09-070723	SERVITUDE DE PASSAGE EN BORDS DE MOINE Le conseil municipal, - ABROGE la délibération n°10 du 7 juillet 2022, - DEMANDE à Monsieur le maire de chercher un compromis pour assurer un débouché au sentier en bord de Moine, - ACCEPTE qu'à cet effet une servitude de passage temporaire soit portée dans les actes notariés à venir.	Favorable - Unanimité
10-070723	PROTOCOLE TRANSACTIONNEL POUR REMISE EN ETAT D'UN CHEMIN SUITE A DES TRAVAUX REALISES SUR UNE PROPRIETE PRIVEE Le conseil municipal, - AUTORISE Monsieur le maire à signer la transaction portant réparation amiable de la dégradation du sentier de la Chapelière au cours du printemps 2023.	Favorable - Unanimité
11-070723	AGGLOMERATION DU CHOLETAIS – MODIFICATION STATUTAIRE Le conseil municipal, - EMET un avis favorable au projet d'évolution statutaire ci joint, portant dénomination de la communauté d'agglomération « Cholet Agglomération », - FIXE la date d'entrée en vigueur des statuts de la communauté d'agglomération ainsi modifiés au 1er septembre 2023, sous réserve de leur approbation, dans les conditions fixées à l'article L. 5211-20 du code général des collectivités territoriales.	Favorable - Unanimité
12-070723	RAPPORT DE LA CLETC DU 12 MAI 2023 Le conseil municipal, - APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) en date du 25 mai 2023, ci-joint, résultant de la réunion du 12 mai 2023 portant sur l'évaluation des charges transférées en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie, relatif à l'ajustement du nombre de PEI et à la prise en charge des travaux de remplacement des PEI défectueux par les communes.	Favorable - Unanimité
13-070723	CONVENTION AVEC LE CISPA POUR RESTAURATION DES ENFANTS Le conseil municipal, - AUTORISE Monsieur le maire à signer, avec le président de Cholet Sports Loisirs, la convention de fonctionnement du restaurant scolaire au CISPA dans le cadre de l'accueil des classes vertes des écoles de La Séguinière.	Favorable - Unanimité

14-070723	INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE – ANNEE 2023 Le conseil municipal, - DECIDE d'attribuer au titre de l'année 2023 l'indemnité correspondant à la situation de la paroisse pour le gardiennage des églises communales, soit 125,06 euros, à Monsieur le Curé, - DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif à l'article 6282.	Favorable - Unanimité
15-070723	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS Le conseil municipal, - DECIDE - o de supprimer un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 4 juillet 2023, - o de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter de 4 juillet 2023, - o de créer un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 17 juillet 2023, - o de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 15 août 2023, - ADOpte en conséquence le tableau des effectifs des emplois permanents	Favorable - Unanimité
16-070723	REGIES DE RECETTES – SUPPRESSION DE LA REGIE « LOCATIONS DE SALLES » ET MODIFICATION DE LA REGIE « PRODUITS DIVERS » Le conseil municipal, - DECIDE d'abroger la régie de recettes « Locations de Salles », créée par délibération du 18 décembre 2003, à compter du 1er août 2023, - DECIDE de modifier l'article 3 régie de recettes « Produits Divers » créée par délibération du 9 mai 2022 de la façon suivante, à compter 1er août 2023 : Article 3 - La régie encaisse les produits suivants : - Repas de cantine occasionnels pour enfants, adultes et enseignants, - Droit de place, - Photocopies, - Locations de salles.	Favorable - Unanimité

Le 11 juillet 2023

Le maire,

Guy BARRÉ

